

Le projet de budget 2008 aura été celui de toutes les complications

Le Conseil d'Etat a présenté le 18 septembre un projet de budget 2008 tablant sur un déficit de 121 millions de francs, incluant en charge nette les 60,2 millions résultant de l'introduction des normes comptables IPSAS et les 107,9 millions résultant de la nouvelle péréquation financière intercantonale, soit 291,8 millions de charges supplémentaires contre 183,9 millions de nouvelles recettes. Hormis cela, le budget affiche un résultat positif de 47,2 millions de francs, qui confirme la maîtrise des charges initiée en 2006 et les effets d'une bonne conjoncture économique.



Charles Beer présentant le projet de budget 2008 (Photo Olivier Baud, SPG)

On regrette cependant qu'à nouveau les charges de personnel prévoient un versement décalé de six mois des mécanismes salariaux. Ces dernières atteignent 1'930 millions contre 1'920,4 millions au budget 2007, soit une croissance encore inférieure de moitié au plan de rigueur annoncé, soit 1%.

Ce budget met en lumière le fait que l'effort de rigueur du gouvernement porte essentiellement sur une réduction des effectifs. Les charges de personnel ne progressent que de 0,4% en moyenne annuelle et ce malgré une indexation partielle des salaires en 2006, mais complète en 2007, ainsi qu'un versement décalé de l'annuité en 2006, 2007 et 2008 et l'introduction du principe d'engagement du personnel dans sa classe de fonction définitive.

A l'exception de l'entretien des bâtiments, un effort conséquent devra une nouvelle fois être consenti par les services pour les dépenses générales, où une diminution de 7,5% sera appliquée dans ce projet de budget 2008.

Outre les effets extrêmement complexes liés à l'introduction des normes IPSAS et à la RPT, le projet de budget 2008, objet de toutes les complications, comporte d'autres caractéristiques

nouvelles résultant de décisions politiques, qui rendent très délicates des comparaisons pertinentes avec les exercices antérieurs. Il reste susceptible d'être encore amélioré durant le processus budgétaire, au fur et à mesure de l'actualisation des évaluations fiscales.

La dette de notre canton commence à décroître. Après avoir dépassé les 13 milliards de francs, celle-ci devrait, selon les projections, s'élever à 12,3 milliards à fin 2008. Elle se situerait même en dessous de la barre des 10 milliards sans les « casseroles » de plus en plus importantes, liées aux transferts d'actifs de la fondation de valorisation légués par la Banque cantonale, qui représentent dans ce budget un quart de la dette, soit 2,4 milliards !

Le Conseil d'Etat entend donc conserver une marge de manœuvre budgétaire, afin de mettre en œuvre le principe "renoncer pour innover", qui constitue le fondement de sa politique d'assainissement des finances publiques, et qu'il concrétise en maintenant un volume d'investissements élevé.

La fête à Jobin

L'un des dommages collatéraux les plus visibles de la globalisation est l'élargissement abyssal des écarts salariaux entre le salaire du patron et celui de ses collaborateurs dans les entreprises : il se monte à un rapport de 1 à 400 en moyenne et grimpe même à 674 au Crédit Suisse. Cet écart inquiétant n'a cessé d'augmenter durant ces vingt dernières années. Cette escalade des hauts salaires est incontestablement perçue comme une fâcheuse dérive par la population des pays industrialisés.

Une initiative populaire contre les rémunérations abusives a été lancée par le patron de PME Thomas Minder et témoigne de cette grogne croissante, qui semble toujours occultée dans les milieux dirigeants de notre société. Défense de publier son salaire et ses bonus, surtout lorsqu'ils sont astronomiques ! Trop c'est trop, et les conseils d'administration comme les actionnaires feraient bien de prendre des mesures pour retrouver un minimum de décence et de sens commun.

Si la globalisation a entraîné une hausse du niveau de vie dans certains pays émergents, les chiffres et les faits prouvent qu'elle a également largement contribué à accroître les inégalités. Employeurs, syndicats patronaux et politiciens feraient bien de prendre conscience que cette situation devient aujourd'hui insupportable.

Pour célébrer dignement le départ de son directeur, Jean-Pierre Jobin, l'aéroport a transformé en novembre 2005 un hangar en salle de spectacle. La facture de cette soirée d'un montant de 354'000 francs (sans compter les heures de travail qu'y ont consacrés des employés de l'aéroport) a suscité l'indignation du monde politique. L'aéroport de Genève a vu en effet très grand: la halle d'entretien des avions a été transformée en une salle de banquet et de spectacle! La réception comptait plus de 600 invités. La logistique, les animations et les spectacles ont coûté à eux seuls plus de 200'000 francs. Mme Salika Wenger, conseillère municipale d'« A gauche toute! » rappelle : « Il s'agit ici d'argent public. Rien ne justifie une fête d'une telle ampleur payée par le contribuable, c'est pourquoi nous saisissons la Cour des comptes, qui est la mieux armée pour examiner cette affaire.»

Bonus aux Services industriels : la Cour des comptes est saisie du dossier

Déjà remonté par ces agapes, le député du Mouvement citoyen genevois (MCG) Eric Stauffer s'est bruyamment insurgé – motion parlementaire à l'appui – contre le système de

rémunération ayant cours aux Services industriels. « Avons-nous créé la caste des fonctionnaires nantis et les autres à qui depuis bien trop longtemps on demande de faire des sacrifices en bloquant les salaires, au motif que Genève n'a plus d'argent ? » s'interroge-t-il. « Comment ce gouvernement peut-il avoir l'outrecuidance de bloquer l'augmentation des salaires, d'interdire le paiement des heures supplémentaires des autres employés de l'Etat, en résumé de faire des économies sur le dos de la quasi-totalité des fonctionnaires en leur demandant de faire des sacrifices, et par ailleurs de laisser payer des millions de francs de bonus, outre un 13ème salaire à ceux des SIG ? ».

La masse salariale de l'entreprise inclut en effet une enveloppe dévolue à des bonus salariaux distribués en fonction des résultats de l'entreprise. Il s'agit d'une somme de 6,5 millions de francs sur une masse salariale brute de 237 millions en 2006. Soit environ 2,7% de cette dernière. L'introduction de bonus pour tous les employés des SIG à partir de 2003 est perçue comme une manoeuvre visant à contourner la loi sur les SIG qui prévoit que les rémunérations du personnel doivent être contenues entre les maxima et les minima prévus par la grille des salaires de l'Etat.

En 2004, les SIG ont donc proposé le salaire mirobolant de 393 700 francs à leur directeur Raymond Battistella, afin « de préparer l'entreprise à la concurrence ». Les autres hauts cadres pulvérisaient aussi le plafond prévu dans la fonction publique - 230 326 francs en 2007. A côté de cela, le salaire de l'ex-directrice des Transports publics genevois qui culminait à seulement 240 000 francs ou celui du directeur des hôpitaux Bernard Gruson, qui se satisfait de 300 000 francs, paraissent dérisoires !

Une enquête menée par la « Tribune de Genève » a démontré que les salaires des patrons des grandes régies publiques genevoises étaient donc largement supérieurs à ceux de nos conseillers d'Etat. Les heureux bénéficiaires de cette manne providentielle tombée « à l'insu de leur plein gré » ont protesté avec véhémence contre ce déballage médiatique en évoquant l'atteinte à la pudeur et à la protection de la sphère privée ainsi qu'à la confidentialité des débats menés au sein du Conseil d'administration.

La majorité des partis genevois interrogés à ce sujet estiment qu'on doit pouvoir connaître les salaires des patrons des entreprises publiques genevoises. Même le très libéral Pierre Weiss, qui tague le mot « liberté » sur les murs du palais fédéral, admet dans un soupir que « dès lors que les rémunérations des patrons des CFF ou de la Poste sont connues au niveau fédéral, elles doivent malheureusement l'être aussi au niveau cantonal ». La question des bonus ou « rémunération incitative à court terme » distribués aux employés des SIG fait aussi débat. Antonio Hodgers, président des Verts, estime que « les bonus se justifient pour autant qu'ils restent raisonnables et que le cadre légal général soit plus clair ». L'opacité alimente les rumeurs et faire naître le soupçon que le seul effet visible du passage à l'autonomie est celui d'avoir permis aux dirigeants de doper leur salaire en petit comité pour des fournitures et des tarifs imposés par un monopole étatique.

Les Services industriels défendent leur position en arguant que l'ouverture du marché de l'électricité, qui aura lieu en 2008 malgré le refus net essuyé en votation populaire, rendra le marché hyperconcurrentiel. L'arrivée de nouveaux intermédiaires entre producteurs et consommateurs fera exploser les prix et il faudra d'excellentes compétences pour faire avaler cette nouvelle couleuvre. Un autre membre du Conseil d'administration, Alberto Velasco, pense pour sa part « qu'un établissement public a pour mission de distribuer les prestations dont l'économie a besoin sans faire de l'argent ni en perdre, quitte à recevoir une subvention pour garantir l'accès aux prestations. La future concurrence est relative. Les SIG doivent assurer des prestations autofinancées. Si les privés décident de s'approvisionner en électricité

sans passer par eux, les SIG verront leurs recettes baisser, mais ils ne seront ni sanctionnés ni mis en faillite à la différence d'une entreprise privée. » La nouvelle Cour des comptes va se pencher sur l'orthodoxie comptable des rémunérations. Son rapport sera certainement utile pour susciter enfin une discussion sérieuse sur l'égalité salariale dans les régies publiques, indépendamment du fait que leur activité soit source de profits ou de subventions.

Hausse de salaire également pour les dirigeants de la SSR

En septembre, on annonçait que les administrateurs de la SSR allaient toucher des indemnités en forte hausse. Max Gurtner, chef de la communication de la SSR, confirmait une information publiée dans la «NZZ am Sonntag» et expliquait que le Conseil central avait décidé à fin juin de revoir à la hausse les honoraires du conseil d'administration. Le Département fédéral de la communication (DETEC) avait été préalablement informé. Les honoraires de Jean-Bernard Münch, président du conseil d'administration de la SSR, passeront ainsi de 133 000 à 180 000 francs, plus un forfait de 12 000 francs pour les frais (pour un taux d'occupation de 65%). Les administrateurs recevront dorénavant 40 000 francs au lieu de 12 000 francs. Quant au dédommagement pour la participation à chaque séance, il a été doublé : 1000 frs au lieu de 500.

La SSR, qui vient de renoncer à des prestations (notamment des retransmissions sportives) et qui impose à son personnel des programmes d'économies suite au refus partiel d'une hausse de la redevance radio/TV peine à justifier cette hausse substantielle des indemnités de ses dirigeants. Le diffuseur rétorque qu'il ne fait que se mettre au niveau des autres entreprises de la Confédération comme les CFF, La Poste, Swisscom et Ruag. L'argument n'a pas ébranlé les partis politiques qui réagissent par des sentiments de surprise et de colère.

Un accord a été trouvé : les TPG retirent leur plainte contre les syndicalistes du SSP

Un document âprement négocié, signé en juillet par les Transports publics genevois et cinq syndicalistes du SSP, met fin à trois ans de conflit à la suite du blocage des dépôts TPG le 14 mai 2004.

Les syndicalistes, dont l'actuel conseiller administratif Rémy Pagani, qui devrait siéger bientôt au sein du conseil d'administration des TPG comme représentant de la Ville, mais aussi Ariane Bailat (secrétaire syndicale), Jean-Michel Creton (un ancien chauffeur de bus), Paolo Gilardi et Eric Decarro, «reconnaissent s'être trouvés à l'occasion de la grève des employés de la fonction publique à la Jonction et au Bachet-de-Pesay devant les dépôts TPG. Leur action a eu pour effet de bloquer les véhicules dans les dépôts, ce qui a provoqué des désagréments pour la population. Ils regrettent que cette action ait été comprise comme un acte d'hostilité. Ils s'interdisent de bloquer à l'avenir les véhicules de l'entreprise. Cet engagement est sans préjudice des actions syndicales qui pourraient être menées conformément à la loi en cas de conflit au sein de l'entreprise.»

Le procureur général Daniel Zappelli vient donc de classer l'affaire «par opportunité» au vu du retrait de la plainte. «L'infraction était réalisée, j'aurais pu continuer de poursuivre » dit-il. «Toutefois, j'ai pris en compte le retrait de la plainte par la partie civile et les regrets exprimés par les syndicalistes. Ceux-ci s'adressent tant aux TPG qu'à la population ».

«Le droit de grève est préservé», assure de son côté Rémy Pagani. «Il était absurde d'imaginer qu'à cinq nous avons bloqué les TPG. Le personnel était avec nous. Mais enfin, un conflit de ce genre ne se retrouve pas tous les jours», admet l'ancien syndicaliste.

Rappelons qu'à la mi-septembre, un seul individu non syndiqué a réussi à bloquer pendant plusieurs heures le réseau de trams genevois dans les rues basses sans déclencher le dépôt d'une plainte de la part de la régie genevoise. Lassitude, quand tu nous tiens !



Paolo Gilardi, un des cinq syndicalistes du Syndicat des services publics inculpés (photos R. Rosset).